0640212H ACADEMIE DE BORDEAUX COLLEGE MARRACQ 1 RUE DES MONTAGNARDS

64100 BAYONNE Tel: 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration Convoqué le : 07/11/2022 Réuni le : 15/11/2022

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Ospitalea , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage Ospitalea SEGPA: sur le rapport du chef d'établissement le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire des élèves de SEGPA à Irissarry (Centre d'éducation au patrimoine), intitulé "Patrimoine et Éducation à la citoyenneté", qui se déroulera au printemps 2023, dont le descriptif et le budget prévisionnel sont joints en annexe, et autorise le chef d'établissement à signer le contrat de séjour.

(Participation individuelle des familles:30€).

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 25

 Pour :
 25

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0